

Accompagnement des travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA, du Calvados

L'AIFCC réalise deux prestations auprès des travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA pour le Conseil Départemental du Calvados.

PRESTATION 1

L'expertise comptable de l'activité des travailleurs indépendants bénéficiaires ou en demande de RSA, dans le but de :

- Collecter les pièces comptables et/ou tous documents permettant l'évaluation des ressources des bénéficiaires du RSA
- Si besoin, aider le travailleur indépendant dans l'élaboration de sa comptabilité
- Conseiller et accompagner le travailleur indépendant dans la gestion administrative, fiscale et comptable de son entreprise

PRESTATION 2

L'accompagnement des travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA et soumis à droits et devoirs, dans le but de développer leur activité afin que ceux-ci puissent, dans un délai maximum de 3 ans, retrouver une autonomie financière.

Cet accompagnement permettra de :

- Élaborer, avec le travailleur indépendant, un contrat d'engagements réciproques, fixer des objectifs et s'assurer par un suivi régulier, de la compréhension et de la réalisation de ces derniers.
- Accompagner le bénéficiaire dans la découverte de solutions adaptées au développement et aux éventuelles difficultés de l'entreprise/activité
- Mettre en place des actions correctives et en assurer leurs évaluations et leurs progressions.
- Elaborer des outils d'aide à la gestion et à la comptabilité et accompagner le travailleur indépendant dans leur mise en place.
- Travailler, le cas échéant, un projet de réorientation.

**Ces deux prestations sont cofinancées par le FSE
dans le cadre du programme opérationnel national
« Emploi et Inclusion » 2014-2020.**